

Les piliers méthodologiques du SCN 2008

Abstract

Algeria plans to adopt a system of national accounts 2008 SCN from the year 2014. this article would explain the methodological pillars on which to base the system of national accounts reference, to see the importance of preparing management structures (institutional, technological, human...) Appropriate, which should be available by Algeria to the success of this process, which undoubtedly require a lot of effort at all levels.

Keywords: National accounts, Institutional sectors, Center of economic interest, Residence, Area of production, Economic territory.

Mohammed Tahar DEROUICHE

Faculté des sciences économiques et sciences de gestion
Université de Constantine 2
(Algérie)

ملخص

تعتزم الجزائر اعتماد نظام المحاسبة الوطنية 2008 SCN ابتداء من سنة 2014. هذا المقال يقوم بعرض الأعمدة المنهجية التي يركز عليها هذا النظام، الذي يعد ، بحق، مرجعية في الميدان. وهو أمر يمكن من إدراك أهمية إعداد هياكل التأطير (المؤسسية، التكنولوجية، البشرية...) المناسبة ، التي يجب أن تتوفر عليها الجزائر لإنجاح هذه العملية، التي تتطلب دون شك، الكثير من الجهد على جميع المستويات.

الكلمات المفتاحية: المحاسبة الوطنية، القطاعات المؤسسية، مركز المصلحة الاقتصادي، الإقامة، دائرة الإنتاج، الإقليم الاقتصادي.

Introduction

Les processus de développement dans de nombreux pays sous-développés, ayant des capacités de financement suffisantes, montrent que la rareté du capital nécessaire aux investissements, paraît ne pas être la problématique unique à résoudre pour atteindre les objectifs du développement. Les capitaux sont effectivement une condition nécessaire à ce processus mais non suffisante. Historiquement, il y'a eu des pays sous-développés, parmi eux l'Algérie, qui ont injecté au sein de leurs économies des sommes colossales comme investissements, sans réaliser, le développement adéquat à ces sommes énormes.

Cela nous permet de croire à l'existence d'autres problématiques qui, avec la disponibilité du capital, remplissent les conditions suffisantes pour tout développement. Parmi ces problématiques le diagnostic quantitatif de l'état de la structure économique du pays, objet du processus de développement. Un diagnostic permettant la mesure des insuffisances et les déséquilibres dans le fonctionnement de la structure économique. Sachant que la connaissance des données macro-économiques telles que : les agrégats, les paramètres structurels et toutes les relations et les rapports qui caractérisent la structure d'une économie déterminée, est une condition préalable à toute politique, planification et stratégie de développement conscientes et objectives. La disponibilité de ces données d'une façon périodique et régulière avec un degré de fiabilité acceptable, représente à notre avis, une problématique aussi importante que celle du développement lui-même. Ces données sont produites par les systèmes de comptabilité nationale. La production de ces données, implique un processus méthodologique qui les rend fiables. Cette méthodologie prend la forme d'un système de comptabilité nationale, qui représente, à notre avis, un moule dans lequel on met des données statistiques pour les façonner et les réaliser en données macro-économiques articulées et cohérentes prêtes à l'utilisation.

Le système de comptabilité nationale a comme produit le chiffre, expression chiffrée de la vue macro-économique de l'économie nationale. Et comme tout produit, il peut être de bonne ou de mauvaise qualité. Cela dépend de la construction méthodologique du système, d'une part, et les entrants (les données statistiques), d'autre part. La fiabilité, donc, du chiffre comptable est liée à la bonne qualité des deux.

Alain Pichot [1], parlait des frontières mouvantes de la comptabilité nationale. Effectivement, en tant qu'instrument d'observation de l'économie, nous pouvons comparer la comptabilité nationale à une paire de jumelles dont dépendent le champ de son observation, son étendue et sa netteté, du progrès technologique et de la capacité humaine. Les frontières de la comptabilité nationale dépendent de l'avancée du système statistique, du progrès institutionnel, technologique et des ressources humaines, d'une part, de l'intérêt académique et officiel donné aux données macroéconomiques et la culture du chiffre et de la nomenclature comptable, d'autre part.

C'est dans cette logique que le SCN procédait depuis sa création en 1953 par la commission des statistiques des nations unies. Il n'a cessé d'être mis en révision, en fonction des avancées technologiques, institutionnelles, humaines et la recherche méthodologique.

En Algérie, après la mise en fonction du Système des Comptes Economiques Algériens (SCEA) au milieu des années soixante dix du siècle dernier, en remplacement du système de Comptabilité Nationale Algérien (CNA), la continuité n'a pas eu lieu. Certes le SCEA, comme le CNA, a produit beaucoup de données macroéconomiques et a voulu instaurer la culture des chiffres macrocomptables dans l'Algérie indépendante en alimentant les utilisateurs aux niveaux académique, pouvoir de décision nationale et autres, par des données macroéconomiques, mais par manque, peut être, de cette culture même que ce système n'a pas été mis à jour.

Depuis les années soixante dix , il y'a eu trop de changement économique-social en Algérie que la comptabilité nationale doit refléter , en s'adaptant à ces nouvelles réalités par la révision du SCEA ou la création d'un nouveau système , chose qui n'a pas été faite .On voulait basculer vers le SCN 1993 et on n'a pas basculé . Actuellement nous voulons basculer vers le SCN 2008 .Il faut le faire, car ce système, comme d'ailleurs le SCN 1993, est vraiment une référence, seulement il exige beaucoup de moyens : institutionnels, technologiques et humains. Car ces deux systèmes sont les résultats des travaux acharnés de cinq institutions⁽¹⁾de renom qui préparent dès maintenant le SCN 2023.

Dans le sens où l'Algérie basculerait vers le SCN 2008 dès l'année 2014, cet article voudrait exposer les piliers méthodologiques sur lesquels se base ce système de comptabilité nationale pour voir l'importance de préparer les structures d'encadrement adéquates que l'Algérie devrait avoir pour réussir ce basculement.

La construction méthodologique d'un système de comptabilité nationale se base essentiellement, à notre avis, sur quatre piliers méthodologiques:

1- Méthode de délimitations du champ de l'observation, c'est-à-dire ; délimitation du territoire économique (frontière de l'économie nationale,...), délimitation de la sphère de la production (domaine de la production, champs de la production, frontière de la production,...) et la délimitation temporelle (durée de l'observation).

2-Méthode de délimitation des éléments du champ de l'observation de la comptabilité nationale : les agents et les opérations économiques.

3-Méthode d'établissement d'un système des prix pour l'évaluation de la production et toutes les opérations sur biens et services, nécessaire à l'articulation et la cohérence des chiffres produits.

4-Méthode d'établissement de la structure du système comptable ; c'est à dire le moule où on met les données statistiques classifiées selon les piliers cités ci-dessus ; pour les façonner et les réaliser en données macro-économiques prêtes à l'utilisation.

1. Méthode de délimitation du champ de l'observation

Cela consiste à délimiter :

-Les frontières de l'économie nationale(le territoire économique), c'est-a-dire déterminer l'intérieur économique et par conséquent le reste du monde (l'extérieur économique) ;

-La sphère de la production (domaine de la production), c'est-à-dire déterminer, parmi les unités économiques qui constituent l'intérieur économique, celles qui sont productives.

-La délimitation temporelle c'est-à-dire la durée l'observation.

1.1 La délimitation des frontières de l'économie nationale.

Le SCN 2008, utilise comme ses prédécesseurs SCN-ONU (68) et le SCN 1993 le critère de résidence pour délimiter la frontière de l'économie nationale (territoire économique) .une unité économique est résidente dans un territoire économique quand elle a un centre d'intérêt dans ce territoire. Le SCN parle de centre d'intérêt

économique prépondérant. Vue la mondialisation, un nombre croissant d'unités institutionnelles entretient des rapports avec plusieurs économies, une réalité qu'un système de comptabilité nationale doit refléter. Ainsi dans le manuel consacré au SCN 2008 on lit "La résidence d'une unité institutionnelle correspond au territoire économique où elle a le plus d'attaches, autrement dit, là où elle a un centre d'intérêt économique prépondérant" [2].

Pour le SCN 2008 " une unité institutionnelle a un centre d'intérêt économique prépondérant dans un territoire économique s'il existe, dans ce territoire économique, un lieu, un logement, un lieu de production ou d'autres locaux, sur lequel ou à partir duquel elle s'engage et entend continuer à s'engager, indéfiniment ou pendant une période finie mais longue, dans des activités et dans des opérations économiques sur une échelle importante"[2].

Normalement, une unité institutionnelle est résidente dans un et un seul territoire économique, déterminé par le centre d'intérêt économique prépondérant de cette unité. Pour le SCN 2008, Des exceptions peuvent être acceptées pour les entreprises multiterritoriales qui exercent une activité homogène sur plusieurs territoires économiques. Ce sont des entreprises qui exercent des activités transfrontalières : l'installation hydroélectrique sur des rivières frontalières, d'oléoducs ou de gazoducs, de ponts, de tunnels ou de câbles sous-marins." Bien que l'entreprise exerce une partie substantielle de ses activités sur plusieurs territoires économiques, elle ne peut être scindée en succursales distinctes ou en société mère – succursale(s) parce qu'elle fonctionne de manière indivisible sans comptabilités ou prise de décisions séparées"[2]. Lorsqu'il est impossible d'identifier une société mère ou des succursales distinctes, le SCN 2008 propose de ventiler le total des opérations de l'entreprise au prorata, entre les différents territoires économiques concernés.

Le territoire économique est défini selon le critère de résidence, il comprend pour le SCN 2008 "le territoire géographique, y compris l'espace aérien et les eaux territoriales, et intègre les compétences concernant les droits de pêche et les droits sur les combustibles ou les minéraux" [2]. Dans un territoire maritime, le territoire économique comprend les îles qui font partie de ce territoire .Le territoire économique comprend aussi les enclaves territoriales dans le reste du monde. Ces dernières sont "des zones terrestres clairement délimitées (telles que les ambassades, consulats, bases militaires, stations scientifiques, bureaux d'information ou d'immigration, organismes d'aide, bureaux de représentation de la banque centrale bénéficiant de l'immunité diplomatique, etc.) situées dans d'autres territoires et utilisées par les gouvernements qui en sont propriétaires ou locataires à des fins diplomatiques, militaires, scientifiques ou autres, avec l'accord officiel des pouvoirs publics des territoires dans lesquels ces zones terrestres sont physiquement situées"[2]. Bien entendu, il faut en déduire les enclaves territoriales étrangères dans le pays.

De ce concept de résidence, le SCN précise [2] :

a- La résidence des individus est déterminée par celle du ménage dont ils font partie et non par leur lieu de travail. Les membres d'un même ménage ont tous la même résidence que le ménage lui-même, même s'il leur arrive de franchir des frontières pendant quelque temps pour travailler ou pour un autre motif ;

b- les entreprises non constituées en sociétés qui ne sont pas des quasi-sociétés ne constituent pas des unités institutionnelles distinctes de leurs propriétaires et elles ont donc la même résidence que ceux-ci;

c- les sociétés et institutions sans but lucratif (ISBL) ont normalement un centre d'intérêt économique dans le pays dans lequel elles sont juridiquement constituées et enregistrées ;

d- Les sociétés peuvent être résidentes d'un pays différent de celui de leurs actionnaires et des filiales peuvent être résidentes d'un pays autre que celui de leur société mère ;

e- Si une société ou une entreprise non constituée en société entretient une succursale, un bureau ou un lieu de production dans un autre pays, pour entreprendre une activité de production sur une longue période (généralement une année ou plus), sans toutefois créer à cet effet une filiale, la succursale, le bureau ou le lieu de production en question est considéré comme une quasi-société (c'est-à-dire une unité institutionnelle distincte) résidente du pays dans lequel elle se trouve;

f- Les propriétaires de terrains, de bâtiments et de structures immobilières situés sur le territoire économique d'un pays ou les unités qui possèdent un bail à long terme sur ces derniers sont réputés avoir dans tous les cas un centre d'intérêt économique dans ce pays, même s'ils n'exercent pas d'autres activités économiques ou n'y réalisent aucune autre opération. Tous les terrains et tous les bâtiments sont donc la propriété de résidents;

g- les gisements ne peuvent être exploités que par des unités institutionnelles résidentes. Une entreprise qui procède à l'exploitation est sensée devenir résidente lorsque les licences ou baux requis sont délivrés, si elle ne l'était pas auparavant;

h- pour les entités telles que les entités à vocation spéciale, qui n'ont aucun ou peu d'attributs de localisation, le lieu est déterminé par leur lieu de constitution.

C'est ainsi et en utilisant la combinaison du concept du centre d'intérêt prépondérant qui décrit bien la relation dialectique entre l'économie nationale et les unités qui la composent, d'une part et le concept du territoire économique, d'autre part, comme méthode, pour définir l'intérieur économique et par conséquent l'extérieur économique, le SCN pose la première pierre angulaire du premier pilier de ce système. L'intérieur économique est l'ensemble des unités résidentes dont les opérations économiques doivent être comptabilisées comme opérations intérieures. L'extérieur (Reste du monde) comprend toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes dans la période considérée. Le concept de résidence a beaucoup de conséquences à prendre en considération par les utilisateurs des chiffres comptables pour les bien lire et surtout lorsque on est économiste. Le mot intérieur dans le produit intérieur brut (le PIB) a le sens de résident et non de l'intérieur géographique. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes créées par les résidents, sur le territoire économique, pendant la période concernée. Résidents, territoire et période au sens du critère de la résidence, définies ci-dessus. Le calcul de

cette somme n'est pas chose facile. Cela exige des institutions adéquates et des ressources humaines compétentes.

1.2 La délimitation des frontières de la production.

Le SCN 2008, utilise comme ses prédécesseurs la notion élargie de la production pour délimiter les frontières de la production.

La production, pour le SCN, " est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle et gérée par elle, qui met en œuvre des entrées (travail, capital, biens et services) dans le but de produire des sorties (biens et services) "[2].

Le domaine de la production (frontière de la production, champs de la production, sphère de la production) du SCN inclut les activités suivantes [2]:

a. la production de tous les biens ou de tous les services individuels ou collectifs fournis ou destinés à être fournis, à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens et des services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services;

b. la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital ;

c. la production pour compte propre de produits basés sur la capture des connaissances qui sont retenus par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital, à l'exclusion (par convention) des produits que les ménages produisent pour leur propre usage;

Les produits basés sur la capture des connaissances concernent la fourniture, le stockage, la communication et la diffusion d'informations, de conseils et de divertissements de telle sorte que l'unité qui les consomme peut accéder aux connaissances de façon répétée.

d. la production pour compte propre par les propriétaires-occupants de services de logement;

Les activités de bricolage pour la réparation et l'entretien par les membres du ménage de biens de consommation durables et de logements constituent une production pour compte propre de services, et elles sont donc exclues du domaine de la production du SCN. Les matériaux achetés sont traités comme une dépense de consommation finale.

Les travaux importants de rénovation ou d'agrandissement des logements constituent de la formation de capital.

e. la production de services domestiques et personnels par l'emploi de personnel domestique rémunéré.

La production de services par des membres du ménage pour leur propre consommation finale est exclue de la frontière de la production du SCN lorsqu'ils sont

effectués par les membres du ménage. Ces mêmes services font partie de cette frontière lorsqu'ils sont fournis par le personnel domestique en contrepartie d'une rémunération.

Seuls les salaires du personnel domestique sont traités en tant que valeur de production. Les autres équipements utilisés pour le travail de ce personnel sont traités comme une dépense de consommation des ménages.

La production de services par des membres du ménage pour leur propre consommation finale est exclue de la frontière de la production du SCN 2008 lorsqu'ils sont effectués par les membres du ménage "car c'est une activité indépendante qui a peu de répercussions sur le reste de l'économie, l'isolement relatif de ces activités par rapport aux marchés, l'extrême difficulté de faire des estimations économiquement significatives de leurs valeurs et les effets négatifs que cela comporterait sur l'utilité des comptes pour l'élaboration des politiques et pour l'analyse des marchés et de leurs déséquilibres"[2]. On peut noter aussi que, dans les statistiques des forces de travail, les personnes actives sont par définition celles qui exercent des activités productives selon le domaine de production du SCN. "Si l'on incluait dans ce domaine les services personnels ou domestiques fournis par les membres des ménages pour leur propre consommation finale, toutes les personnes exerçant ces activités deviendraient des travailleurs et le chômage deviendrait impossible par définition"[2].

Il faut noter que le SCN inclut dans le domaine de la production la production de tous les biens. Ainsi la production des biens par les ménages est inclus dans le domaine de la production, qu'ils soient ou non destinés à leur propre consommation finale: la production et le stockage de produits agricoles; la cueillette; la sylviculture; l'abattage d'arbres et la collecte de bois de chauffage; la chasse et la pêche; la production et la conservation de la viande et du poisson; etc.

Parmi les éléments du domaine de la production cités ci-dessus, Il ya des productions qui peuvent être réalisées sans être observées dans le cadre des enquêtes statistiques régulières ou qui peuvent être informelles. Pour remédier à ce manque de couverture des activités non réglementées et les lacunes des enquêtes le SCN emploie deux approches. La première consiste à s'assurer que toutes les activités sont englobées dans les mesures de l'activité totale, y compris celles qui peuvent être qualifiées de cachées ou souterraines, donc avoir une vision de l'économie dans son ensemble qui soit aussi complète. Le terme d'économie non observée (ENO) a été adopté pour désigner cette partie de l'économie difficile à mesurer. La seconde a une importance analytique, notamment dans les pays en développement, elle consiste à mesurer la partie de l'économie qui reflète les efforts des personnes n'ayant pas d'emploi formel pour s'engager dans une certaine forme d'activité économique monétaire. Le terme de (secteur informel) est utilisé pour désigner cette partie de l'économie.

Le terme d'économie non observée est, donc, utilisé pour décrire des activités qui, "pour une raison ou une autre, ne sont pas observées dans le cadre des enquêtes statistiques régulières. Cela peut être dû au fait que l'activité est informelle et échappe donc à l'attention des enquêtes orientées sur les activités formelles; le producteur peut aussi tenir à dissimuler une activité légale ou il se peut également que l'activité soit illégale"[2].

Le (secteur informel), terme formulé par l'organisation internationale du travail (OIT) [3] et utilisé par le SCN, se compose d'un sous-ensemble d'entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages et opérant à l'intérieur du domaine de la production du SCN. Le terme (secteur) dans l'expression (secteur informel) n'a pas le même fondement que l'usage habituel de ce terme par le SCN. Dans le SCN, les secteurs sont composés d'unités institutionnelles complètes, tandis que dans le contexte du secteur informel, seules les activités productives sont concernées.

Bien que l'ENO et le secteur informel se chevauchent, aucune des deux n'est un sous-ensemble de l'autre. Ainsi, ce chevauchement se compose des activités qui sont non observées et exercées de façon informelle, mais il existe des activités qui sont non observées et non exercées de façon informelle, ainsi que des activités observées mais exercées de façon informelle.

Les vendeurs de rue peuvent être à la fois non observés et informels. Un atelier de réparation de véhicules employant trois salariés peut être formel mais trop petit pour être couvert par les enquêtes statistiques et donc être non observé. Les assistants d'enseignement peuvent être informels mais observés.

Un grand nombre des techniques employées pour estimer les aspects de l'économie non observée, telles qu'elles sont décrites dans le manuel sur la mesure de l'économie non observée[4], sont néanmoins utiles pour mesurer également les entreprises informelles. Ce manuel s'inspire du SCN 1993 pour la définition des termes utilisés pour définir l'ENO :

"- production souterraine : activités qui sont productives et légales, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics pour éviter de payer des impôts ou de respecter certaines réglementations ;

- Production illégale : activités productives qui génèrent des biens et des services interdits par la loi ou qui sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation ;

- Production du secteur informel : activités productives exercées par des entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages, qui ne sont pas enregistrées et/ou sont inférieures à une taille donnée en termes d'effectifs et qui ont une production marchande ;

- Production des ménages pour leur propre usage final : activités productives qui se traduisent par une consommation ou une accumulation de biens et de services par les ménages qui les produisent"[4]. Des activités peuvent aussi ne pas être observées en raison de lacunes du dispositif de collecte des données de base. "Dans ce manuel, ces cinq groupes d'activités sont qualifiés de zones problématiques de l'ENO et les activités non couvertes dans les données de base parce qu'elles figurent dans une ou plusieurs de ces zones problématiques sont collectivement désignées sous le terme d'économie non observée (ENO) "[4].

En adoptant la notion élargie de production, avec une extension aux éléments de l'économie non observée(ENO) et le secteur informel appartenant à son domaine de la production, le SCN 2008 pose la deuxième pierre angulaire de son premier pilier

méthodologique. Ce domaine comprend pratiquement toutes les opérations de productions des biens et services, à l'exception des opérations de production de services par des membres du ménage pour leur propre consommation finale : le nettoyage, la décoration et l'entretien du logement occupé par le ménage, préparation de repas et le service à table, la garde, l'éducation et la formation des enfants, le transport des membres du ménage ou de leurs biens etc.

L'extension aux ENO et au secteur informel est légitime, à notre avis, par ce que les revenus créés dans les ENO et dans l'informel se traduisent par des dépenses comme tout revenu créé dans le domaine de la production. Par conséquent la valeur du PIB selon l'optique de production (ou de revenu) ne serait pas identique à sa valeur selon l'optique dépense, d'où la nécessité de mesurer toute activité qui génère une valeur ajoutée quelle qu'elle soit pour préserver les équilibres des comptes et la cohérence des chiffres.

La délimitation des unités institutionnelles, éléments du domaine de la production et la comptabilisation des activités appartenant aux ENO et au secteur informel, demande la combinaisons de beaucoup d'efforts des institutions concernées .

1.3. La délimitation temporelle du champs de l'observation.

Le SCN est un système de comptabilité nationale en terme de flux et en termes de patrimoine, à la fois .Pour les comptes de flux, il utilise l'année civile comme durée de l'observation, comme il propose le semestre et trimestre. Les comptes de patrimoine utilisent le moment d'ouverture et le moment de clôture de ces comptes.

2. Méthode de délimitation du champ de l'observation des éléments du champ de l'observation.

Après avoir délimité le champ de l'observation de la comptabilité nationale, il faudra délimiter les éléments appartenant à ce champ : les agents économiques et les opérations économiques.

L'objet de la comptabilité nationale étant de donner une vue macroéconomique chiffrée, ce qui implique l'agrégation des agents économiques élémentaires et leurs fonctions, respectivement, en secteurs institutionnels et branches économiques. Ainsi l'agrégation des opérations économiques élémentaires et les autres flux, selon leurs natures et leurs objets.

2.1. Les secteurs dans le SCN 2008.

Le SCN 2008 utilise l'agrégation institutionnelle pour agréger les unités économiques appelées par cette méthode d'agrégation ; les unités institutionnelles, selon leurs activités principales, en secteurs institutionnels. Cinq secteurs résidents et un pour les non résidents :

2.1.1. Le secteur des sociétés non financières;

Le secteur des sociétés non financières est l'ensemble des unités institutionnelles dont l'activité principale est de produire des biens ou des services non financiers marchands.

Dans le SCN 2008, le "terme société est utilisé de manière à englober les coopératives, les sociétés de personnes à responsabilité limitée, les unités résidentes fictives et les quasi-sociétés, de même que les sociétés juridiquement constituées" [2].

Le secteur des sociétés non financières comprend les unités institutionnelles résidentes suivantes "[2]:

i. Toutes les sociétés non financières résidentes (telles que définies dans le SCN 2008 et pas seulement limitées aux sociétés juridiquement constituées), indépendamment de la résidence de leurs actionnaires;

ii. Les succursales des entreprises non résidentes qui sont engagées à long terme dans des activités de production non financière sur le territoire économique;

iii. Toutes les institutions sans but lucratif (ISBL) résidentes qui sont des producteurs marchands de biens ou de services non financiers.

Les sociétés non financières résidentes entrent toutes dans le secteur des sociétés non financières, dont elles constituent en fait la plus grande partie. "Ce secteur comprend aussi les institutions sans but lucratif (ISBL) engagées dans une production marchande de biens et de services non financiers, ce sont, par exemple, les hôpitaux, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur qui fixent des tarifs leur permettant de couvrir leurs coûts de production courants ou encore les associations professionnelles qui sont financées par les cotisations provenant d'entreprises non financières, constituées ou non en sociétés, et qui ont vocation à promouvoir et à servir les intérêts de ces entreprises"[2].

2.1.2. Le secteur des sociétés financières.

Le secteur des sociétés financières est l'ensemble des unités institutionnelles dont l'activité principale est de produire des services financiers marchands. Ce sont " l'ensemble des unités institutionnelles dont l' activité principale est de fournir des services financiers, dont des services d'intermédiation financière, d'assurance et de fonds de pension, ainsi que les unités qui exercent des activités facilitant l'intermédiation financière" [2].

Le secteur des sociétés financières est composé des unités institutionnelles suivantes [2]:

i. Toutes les sociétés financières résidentes (telles que définies dans le SCN et pas seulement limitées aux sociétés juridiquement constituées), indépendamment de la résidence de leurs actionnaires;

ii. Les succursales des entreprises non résidentes qui sont engagées à long terme dans des activités financières sur le territoire économique;

iii. Toutes les ISBL résidentes qui sont des producteurs marchands de services financiers. La production de services financiers est le résultat d'une intermédiation financière, d'une gestion des risques financiers, d'une transformation de liquidités ou d'activités financières auxiliaires. Étant donné que la fourniture de services financiers est normalement soumise à une réglementation stricte, les unités proposant des services

financiers ne produisent habituellement aucun autre bien ou service et les services financiers ne sont généralement pas fournis au titre de production secondaire.

Selon le SCN 2008, les sociétés financières peuvent être réparties en trois grandes catégories, à savoir les intermédiaires financiers, les auxiliaires financiers et les autres sociétés financières. Les intermédiaires financiers sont des unités institutionnelles qui souscrivent des engagements en leur nom propre dans le but d'acquérir des actifs financiers en s'engageant dans des opérations financières sur le marché. Ils comprennent les sociétés d'assurance et les fonds de pension. Les auxiliaires financiers sont des unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à fournir des services aux marchés financiers, mais qui ne possèdent pas les actifs et passifs financiers qu'ils gèrent. Les autres sociétés financières sont des unités institutionnelles fournissant des services financiers, dont la plupart des actifs ou passifs n'est pas disponible sur les marchés financiers ouverts.

Pour le SCN, le secteur des sociétés financières peut être subdivisé, selon l'activité de l'unité sur le marché et la liquidité de ses passifs, en neuf sous-secteurs [2] :

- La banque centrale ;
- Les institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale ;
- Les fonds d'investissement monétaires ;
- Les fonds d'investissement non monétaires ;
- Les autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension ;
- Les auxiliaires financiers ;
- Les institutions financières captives et les prêteurs non institutionnels ;
- Les sociétés d'assurance ;
- Les fonds de pension.

2.1.3. Le secteur des administrations publiques;

Le secteur des administrations publiques est l'ensemble des unités institutionnelles dont l'activité principale est le service public. Il se compose des groupes d'unités institutionnelles résidentes suivantes [2]:

- i. Toutes les unités administratives: au niveau central, au niveau des états dans une fédération ou au niveau local.
- ii. Toutes les ISBL non marchandes qui sont contrôlées par des administrations publiques. Ce secteur inclut aussi les administrations de sécurité sociale, que ce soit sous forme d'unités institutionnelles distinctes ou comme parties d'une quelconque administration centrale, d'états fédérés ou locale.

Le secteur des administrations publiques peut être subdivisé en sous-secteurs, selon deux méthodes. La première méthode de sous-sectorisation est la suivante [2]:

- a. L'administration centrale;
- b. Les administrations d'états fédérés;
- c. Les administrations locales;

d. Les administrations de sécurité sociale.

Dans cette méthode, chacun des sous-secteurs a, b et c comprend les ISBL mais exclut les administrations de sécurité sociale à ce niveau d'administration.

La deuxième méthode de sous-sectorisation des administrations publiques se présente comme suit [2]:

- a. L'administration centrale;
- b. Les administrations d'États fédérés;
- c. Les administrations locales.

Selon cette deuxième méthode, chacun des sous-secteurs a, b et c comprend tant les ISBL que les administrations de sécurité sociale à ce niveau d'administration.

Le SCN précise que le choix entre ces deux variantes dépend principalement de la taille ou de l'importance des administrations de sécurité sociale dans le pays et de la façon dont elles sont gérées.

2.1.4. Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages se compose de toutes les ISBL résidentes, à l'exception de celles contrôlées par les administrations publiques, qui fournissent aux ménages ou à la population dans son ensemble des biens ou des services non marchands.

Les institutions sans but lucratif sont des entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens ou des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenu, de profit ou d'autre forme de gain financier pour les unités qui les créent, les contrôlent ou les financent.

Les ISBLSM peuvent être réparties, selon le SCN 2008, en trois catégories.

La première catégorie regroupe celles qui sont créées par des associations de personnes pour fournir des biens ou, plus souvent, des services, principalement pour le bénéfice des membres eux-mêmes. Les services sont en général fournis gratuitement, car ils sont financés par des cotisations ou des redevances régulières des membres. Elles comprennent des ISBLSM comme les associations professionnelles, les sociétés savantes, les partis politiques, les syndicats,

La deuxième catégorie d'ISBLSM est composée d'œuvres de bienfaisance, d'organisations de secours ou d'assistance, créées à des fins philanthropiques et non pour servir les intérêts des membres de l'association qui contrôlent l'ISBLSM.

La troisième catégorie d'ISBLSM comprend celles qui fournissent des services collectifs, comme les institutions de recherche qui mettent leurs résultats à disposition gratuitement, les groupes environnementaux, etc.

2.1.5. Le secteur des ménages ;

Généralement le secteur des ménages est composé de l'ensemble des unités institutionnelles dont l'activité principale est la consommation finale. Les entreprises non constituées en sociétés (ni en quasi-sociétés) qui ne détiennent pas de comptabilité, donc qui n'ont pas de personnalité morale indépendante de la personnalité physique de leurs propriétaires et qui sert à financier l'activité principale de ces derniers à savoir la consommation finale, font partie de ce secteur.

Dans le SCN 2008, " un ménage est défini comme un groupe de personnes qui partagent le même logement, qui mettent en commun une partie ou la totalité de leur revenu et de leur patrimoine et qui consomment collectivement certains types de biens et de services, principalement de la nourriture et des services de logement" [2].

Les personnes qui vivent en permanence dans une institution, ou celles dont il est possible d'imaginer qu'elles vont résider dans une institution pendant une période très longue ou indéfinie, sont traitées, dans le SCN 2008, comme appartenant à un ménage institutionnel unique, quand elles ont peu ou pas d'autonomie d'action ou de décision dans les questions économiques. Voici quelques exemples de personnes appartenant à des ménages institutionnels [2] :

- i. Les membres des ordres religieux, qui vivent dans des monastères, des couvents ou des établissements analogues;
- iii. Les patients hospitalisés pour de longues durées, notamment dans des établissements psychiatriques;
- ii. Les détenus purgeant de longues peines;
- iv. Les personnes vivant de façon permanente dans des maisons de retraite.

Par contre, pour le SCN 2008, les personnes qui entrent à l'hôpital, en clinique, dans des maisons de convalescence, dans des établissements de retraite ou dans des collectivités analogues pour de courtes durées, qui sont internes dans des écoles, des collèges ou des universités, ou encore les détenus qui purgent de courtes peines doivent être traitées comme des membres des ménages aux quels ils appartiennent normalement.

Les employés de maison qui vivent dans les mêmes locaux que leur employeur ne font pas partie du ménage de leur employeur, même s'ils sont logés et nourris, ce qui constitue pour eux une rémunération en nature. Les domestiques rémunérés n'ont aucun droit sur les ressources collectives des ménages de leurs employeurs; le logement et l'alimentation qu'ils consomment ne font pas partie de la consommation de leur employeur. Il faut donc les traiter comme appartenant à des ménages distincts de ceux de leurs employeurs.

2.1.6. Le reste du monde.

Le reste du monde ou extérieur comprend, au sens de la comptabilité nationale, toutes les unités institutionnelles qui n'appartiennent pas à l'intérieur économique définie selon le critère adopté par le système de comptabilité nationale concerné et qui sont en relation économiques, pendant la période, avec les unités institutionnelles de

l'intérieur définie selon le même critère. Le SCN 2008, comme précisé ci-dessus, adopte le critère de résidence et par conséquent le reste du monde selon ce système " comprend toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes. Le reste du monde inclut certaines unités institutionnelles qui peuvent se trouver physiquement situées dans le territoire géographique d'un pays, par exemple les enclaves étrangères comme les ambassades, les consulats ou les bases militaires, ainsi que les organisations internationales" [2].

2.2. Les branches économiques dans le SCN 2008

Le SCN 2008 utilise l'agrégation fonctionnelle pour agréger les activités (fonction) des unités économiques appelées par cette méthode d'agrégation ; établissements, selon la même activité (de la nomenclature des activités) produisant le même produit (de la nomenclature des produits), en branche d'activité économique.

" Un établissement est une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une seule activité de production est exercée ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale. Les établissements sont parfois appelés : unités d'activité économique au niveau local" [2].

Lorsque les établissements ont la même activité (la même fonction), une et une seule, ils deviennent des unités de productions homogènes (UPH). Une unité de production homogène est une cellule technique de production, elle peut être une entreprise ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique, dans laquelle une et une seule activité de production est exercée.

Le SCN utilise les établissements, pour la définition des branches de l'activité économiques, parce qu'il utilise deux nomenclatures dont la relation qui les lie n'est pas biunivoque, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes, à savoir la classification internationale, par type d'industrie, pour toutes les branches d'activité économique (CITI Rév.4) [5], d'une part et la classification centrale de produit (CPC Ver.2) [6], d'autre part. A partir de l'ensemble des activités (CITI) et l'ensemble des produits (CPC), on définit la branche d'activité économique, et comme il n'y a pas de bijection, comme disent les mathématiciens, entre ces deux ensembles : " un produit peut être produit par deux activités différentes, par exemple, les champignons peuvent être produits par une culture contrôlée, donc une activité classée en agriculture dans la CITI, ou par un simple ramassage de champignons sauvages, activité classée en sylviculture. Inversement, chaque activité de la CITI, si étroitement définie soit-elle, aura tendance à fabriquer un certain nombre de produits tels que définis dans la CPC, bien qu'ils soient souvent regroupés dans la structure CPC et puissent ainsi être perçus comme un seul type de produits" [2].

La CPC est une nomenclature qui s'appuie sur les caractéristiques physiques des biens ou sur la nature des services rendus, alors que la CITI tient aussi compte des matières premières et de la technologie mises en œuvre dans le processus de production. " Lors du développement de la CPC, l'objectif était que chaque bien ou service distinct soit défini de manière à être normalement produit par une seule des activités définies dans la CITI" [2].

La structure du *CITI* comprend 21 sections, 88 divisions, 238 groupes et 419 classes. Au niveau de la division et du groupe, la *CITI* tient largement compte de la nature du bien ou service qui est le produit principal de l'activité considérée en se référant, pour cela, à la composition physique et au stade de fabrication du produit, ainsi qu'aux besoins qu'il permet de satisfaire. Ce critère fournit la base de regroupement des unités de production en fonction des similitudes et des liens entre les matières premières consommées et les origines de la demande pour les produits. Deux autres critères majeurs entrent aussi en jeu à ces niveaux : les utilisations auxquelles sont destinés les biens et les services, les entrées, les processus et les techniques de production.

Pour le SCN 2008, même " si l'unité de production homogène peut constituer l'unité optimale pour les besoins de l'analyse de la production, en particulier les analyses entrées-sorties, il peut ne pas toujours être possible de recueillir directement auprès de l'entreprise ou de l'établissement les données comptables correspondant aux unités de production homogène. Ces données peuvent être estimées en transformant les données fournies par les entreprises sur la base de divers postulats ou hypothèses" [2]. Les unités qui sont construites par manipulation statistique des données collectées, sont appelées par le SCN, unités analytiques.

L'agrégation institutionnelle, dont le concept de secteur est issu, a pour vocation l'étude des comportements des agents économiques car elle préserve l'unité organique de ces agents, en utilisant le principe de fonction principale pour agréger les agents élémentaires. Ce principe est respecté par le SCN 2008 dans la définition de ses secteurs. Par contre dans sa définition des branches d'activités économiques qui se base sur l'agrégation fonctionnelle qui utilise le principe de la même activité (la même fonction) , la production d'un et un seul produit de la nomenclature des produits ,ce principe n'est pas tout à fait respecté par le SCN 2008, en introduisant la notion d'activité principale, lors de sa définition de l'établissement et par conséquent la branche d'activité économique. Cette agrégation qui effrite l'unité organique des agents économiques pour agréger leurs fonctions en branches à pour but d'étudier et analyser leurs fonctions et surtout la fonction de production. Cette analyse ne peut être, à notre avis, rigoureuse qu'en définissant les branches d'activités économiques à partir des unités de production homogènes ci-dessus définies.

2.3. Les opérations et les autres flux dans le SCN 2008.

La comptabilité nationale, avant le SCN 1993 et le SCN 2008, parlait, seulement, des flux économiques qui sont des opérations économiques. En effet Le processus de production a comme résultats des produits pour utilisations intermédiaires (consommations intermédiaires) et utilisations finales (consommations finales , formation brute du capital fixe , variation du stock, exportation et importation), ce sont les opérations sur biens et services (OBS), ainsi la création ,pendant ce processus, de la valeur ajoutée traduite par des revenus répartis en réparations primaires et redistributions, ce sont les opérations de répartitions (OR). Ces revenus créés dans ce processus et distribués sur des agents économiques, peuvent être utilisés totalement par une partie de ces agents sans satisfaire tous leurs besoins (besoins de financement) et partiellement par l'autre partie (capacité de financement). Ces deux parties entrent en relation ,les premiers pour satisfaire leur besoin et les autres pour utiliser leur capacité

de financement, ce sont les opérations financières (OF). Pour le SCN, il y a d'autres flux qui ne sont pas des opérations économiques et qui affectent la valeur d'un actif ou d'un passif, les pertes dues à des catastrophes naturelles, la variations des prix ...etc.

Pour le SCN les flux économiques "reflètent la création, transformation, l'échange, le transfert ou la disparition de valeur économique; ils impliquent des changements du volume, de la composition ou de la valeur des actifs et des passifs d'une unité institutionnelle" [2].

Les flux économiques se composent d'opérations et d'autres flux. "Une opération est un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord ou à une action se déroulant au sein d'une unité institutionnelle, qu'il est utile, du point de vue analytique, de traiter comme une opération, souvent parce que l'unité en question agit à deux titres différents. La valeur d'un actif ou d'un passif peut être affectée par des flux économiques qui ne répondent pas aux critères d'une opération. Ces flux sont appelés autres flux" [2]. Les autres flux représentent des changements de la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas le résultat d'opérations. Les pertes dues à des catastrophes naturelles et l'effet des variations de prix sur la valeur des actifs et des passifs en sont des exemples.

Donc, le SCN 2008 agrège les flux économiques en quatre catégories : les trois catégories traditionnelles d'opérations, agrégées selon leurs natures et leurs objets et une catégorie pour les autres flux. La nomenclature principale des opérations et des autres flux adoptée par le SCN 2008 comprend, à son premier niveau, quatre grandes catégories qui sont chacune subdivisées selon une structure hiérarchique. Cette nomenclature est destinée à être utilisée systématiquement dans les comptes et tableaux du cadre central et à être croisée avec les nomenclatures des secteurs institutionnels, des branches d'activité, des produits et des fonctions. L'annexe 1 du SCN 2008[2] contient la liste détaillée de l'ensemble des opérations et de leurs codes.

2.3.1. Les opérations sur biens et services.

Les opérations sur biens et services, ou opérations sur produits, décrivent l'origine des biens et services (production des résidents ou importations) et leurs utilisation (consommation intermédiaire, consommation finale, formation brut de capital ou exportations). La nomenclature de ces opérations est décrite avec détail à l'annexe 1 du SCN 2008 où toute opération prend un code, à titre d'exemple la production prend le code(P1), elle est subdivisée en trois : Production marchande (P11), Production pour usage final propre (P12), Production non marchande (P13). Consommation intermédiaire prend le code P2, P3 pour la consommation finale etc.

2.3.2. Les opérations de répartition.

Les opérations de répartition décrivent la répartition primaire de la valeur ajoutée, engendrée par la production, sur ceux qui l'ont produit (entreprises et salariés) et celui qui a un droit sur cette valeur ajoutée (l'état à travers l'administration publique) et la redistribution des revenus et du patrimoine (impôts sur le revenu et le patrimoine, et autres transferts). Le SCN établit une distinction entre les transferts courants et les transferts en capital, ces derniers participant de la redistribution de l'épargne ou du patrimoine plutôt que de la redistribution du revenu. Ces opérations sont décrites dans

la nomenclature annexe 1 avec des codes ,à titre d'exemple ,rémunération des salariés D1 subdivisées en salaires et traitements bruts (D11),cotisations sociales à la charge des employeurs (D12),Impôts sur la production et les importations (D2) etc.

2.3.3. Les opérations financières.

Les opérations financières ou opérations sur instruments financiers décrivent les créances et les dettes des agents économiques, elles se portent sur les acquisitions nettes d'actifs financiers ou les accroissements nets de passifs, classés par type d'instrument financier. Ces variations sont souvent la contrepartie d'opérations non financières. Elles peuvent également être la conséquence d'opérations mettant uniquement en jeu des instruments financiers. Dans le SCN 2008, les opérations sur actifs et passifs contingents ne sont pas considérées comme des opérations. La liste complète des opérations financières avec leurs codes est présentée dans l'annexe 1, à titre d'exemple, acquisition nette d'actifs financiers/accroissement net des passifs (F) ,or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS) (F1) ,Numéraire et dépôts (F2) etc.

2.3.4. Les autres flux.

Les autres flux représentent des changements de la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas le résultat d'opérations. Si ces flux ne sont pas des opérations, cela tient au fait qu'ils ne possèdent pas une ou plusieurs des caractéristiques propres aux opérations. Dans l'exemple d'une saisie d'actifs sans compensation, les unités institutionnelles concernées n'agissent pas d'un commun accord. La variation peut également être due à un événement naturel, comme un tremblement de terre, au lieu d'un phénomène purement économique. La valeur d'un actif exprimée dans une devise étrangère peut également varier à la suite d'une variation du taux de change. L'annexe 1, présente La liste des autres flux avec leurs codes, à titre d'exemple, apparition économique d'actifs (K1), disparition économique d'actifs non produits (K2), destructions d'actifs dues à des catastrophes (K3).

Dans la logique de la mouvance des frontière de la comptabilité nationale, le SCN 2008 comme le SCN 1993, élargie les éléments du champ d'observation aux autres flux qui affectent la valeur des actifs et des passifs et par conséquent affecte le chiffre comptable, d'une part et établir des nomenclatures rigoureuses pour ces flux et tous les flux qui sont des opérations économiques, d'autre part. Cette extension de ces flux avec leurs nomenclatures exigent, son doute, des moyens institutionnels, matériels et humains pour tout pays voulant adopter ou basculer vers ce système.

3. Méthode de l'établissement du système des prix

Le système des prix représente le troisième pilier dans la construction d'un système de comptabilité nationale, il assure l'articulation et la cohérence des comptes et chiffres produit par ce système.

Le SCN 2008 utilise les prix suivants :

3.1. Prix de base.

Le prix de base " est le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de

toute subvention à recevoir par le producteur du fait de sa production ou de sa vente. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur" [2]. Ici le SCN 2008 parle des impôts et des subventions sur produits et non de tous les impôts et subventions sur la production et les importations, donc le montant est augmenté des autres impôts sur la production et diminué des autres subventions sur la production. Dans le SCN 2008 les impôts sur les produits ne sont qu'une partie des impôts sur la production et sur l'importation, de même pour les subventions sur les produits, " Aux prix de base, la valeur de la production exclut tous les impôts sur les produits mais inclut toutes les subventions sur les produits. Elle inclut tous les autres impôts sur la production et exclut toutes les autres subventions sur la production" [2].

Etant donné que le prix d'un produit se forme pendant plusieurs étapes, ce prix de base est l'expression monétaire des coûts liés à l'étape de la production du produit jusqu'à son acquisition par l'acquéreur: coûts de la consommation intermédiaire, de l'amortissement du capital fixe, le coût du travail (salaires), augmentés de l'excédent net d'exploitation, avant d'ajouter tout impôt à payer et de la diminution de toute subvention à recevoir par le producteur et toute facture de transport établie par le producteur. Ce prix n'est pas facile à établir, surtout dans un pays qui manque de moyens "les sources de données de certains pays ne permettent pas d'appliquer une telle évaluation" [2], car en réalité les impôts net des subventions et le transport sont incorporés dans la facture du producteur. Mais du point de vue de classement et d'enregistrement comptable, ce prix a beaucoup d'intérêt et privilégié par le SCN 2008" la méthode privilégiée, pour évaluer la production, est d'utiliser les prix de base. Si ce n'est pas faisable, il est possible de recourir aux prix du producteur" [2].

3.2. Prix du producteur.

Le prix du producteur " correspond au montant que celui-ci reçoit de l'acquéreur par unité de Bien ou de service produite, diminué le cas échéant de la TVA et de toute taxe déductible similaire facturée à l'acquéreur. Ce prix exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur" [2]. C'est le prix de base augmenté d'Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA facturée ou d'autre impôt déductible similaire diminué de subventions sur les produits. La TVA est une taxe qui frappe les produits, donc elle est sensée payée par le produit (dans l'enregistrement comptable), réellement par l'acquéreur. Ainsi ni le prix du producteur ni le prix de base n'incluent de montant de TVA ou d'autre impôt déductible similaire, facturé sur les produits vendus.

3.3. Prix d'acquisition.

Le prix d'acquisition, pour le SCN 2008, se définit "comme le montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt similaire déductible par l'acquéreur pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis"[2]. Il n'exclut pas la TVA non déductible par l'acquéreur. Le moment et le lieu requis est assuré, normalement, par des grossistes et détaillants, c'est à dire ce prix comprend les marges commerciales.

La relation entre prix de base, prix du producteur et prix d'acquisition est retracée comme suit [2] :

Prix de base + Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA facturée - Subventions sur les produits = Prix du producteur.

Prix du producteur + TVA non déductible par l'acquéreur + Frais de transport + Marges des grossistes et détaillants = Prix d'acquisition.

Le SCN 2008 privilégie évaluer la production aux prix de base. Si ce n'est pas faisable, il est possible de recourir aux prix du producteur. Les utilisations de la production : la consommation intermédiaire, consommation finale, la formation brute du capital sont évaluées aux prix d'acquisition, les exportations et les importations aux prix FOB (Free On Board, Sans frais à bord) ou franco à bord (FAB).

Les impôts sur la production et les importations, pour le SCN 2008, " se composent des impôts sur les produits et des autres impôts sur la production. Les impôts sur les produits sont des impôts sur les biens et les services qui deviennent payables à la suite de la production, de la vente, du transfert, de la location ou de la livraison de ces biens ou de ces services, ou à la suite de leur utilisation pour la consommation propre ou la formation de capital pour compte propre. Les autres impôts sur la production comprennent principalement les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments ou d'autres actifs employés dans le cadre de la production et les impôts sur la main-d'œuvre occupée ou sur la rémunération du travail versée" [2].

Une subvention sur un produit est une subvention payable par unité de bien ou de service, " les autres subventions sur la production correspondent aux subventions, à l'exclusion des subventions sur les produits, que les entreprises résidentes peuvent recevoir du fait de leurs activités de production. Comme les subventions sur les salaires ou la main-d'œuvre et les subventions destinées à réduire la pollution" [2].

La TVA est un impôt sur les produits collecté par étapes par les entreprises. Les producteurs sont tenus de facturer certains pourcentages de TVA sur les biens ou les services qu'ils vendent. La TVA est isolée sur les factures des vendeurs, si bien que les acheteurs connaissent exactement les montants qu'ils ont payés. Cependant, les producteurs ne sont pas tenus de verser aux administrations publiques le montant total de la TVA facturée à leurs clients (TVA facturée), parce qu'ils sont généralement autorisés à déduire la TVA qu'ils ont eux-mêmes payée sur les biens et les services achetés pour leur propre consommation intermédiaire ou formation brute de capital fixe, ou pour la revente (TVA déductible). Les producteurs sont tenus de verser (TVA payée) uniquement la différence entre la TVA sur leurs ventes et la TVA sur leurs achats destinés à la consommation intermédiaire ou à la formation de capital. La TVA non déductible est la TVA payable par un acheteur qui n'est pas déductible de sa propre dette de TVA, s'il en a une. Ainsi, la TVA payée par les ménages sur leurs achats destinés à leur consommation finale ou à leur formation de capital fixe en logements n'est pas déductible. La TVA sur les achats des producteurs non marchands appartenant aux administrations publiques ou à des ISBLSM peut également ne pas être déductible.

Il existe d'autres régimes fiscaux qui ne sont pas appelés TVA mais fonctionnent de manière analogue. Dans le SCN, " le terme TVA est utilisé pour désigner tout système d'impôt déductible similaire, même si sa portée est plus restreinte qu'un système complet de TVA" [2].

Ces méthodes d'évaluations de la production et ses différentes utilisations intermédiaires et finales ont des répercussions sur l'évaluation de la valeur ajoutée, concept central en comptabilité nationale :sa somme donne le produit intérieur brut (le PIB).La valeur ajoutée est évaluée dans le SCN 2008 suivant l'évaluation de la production, étant donnée que cette valeur est la différence entre la production brute(au prix de base éventuellement au prix du producteur) et la consommation intermédiaire(au prix d'acquisition), la valeur ajoutée est évaluée au prix de base si la production est évaluée à ce prix, elle est évaluée au prix du producteur quand la production est évaluée de même. " Même si les entrées et les sorties sont évaluées en utilisant des ensembles différents de prix, pour faire bref, la valeur ajoutée est qualifiée par les prix utilisés pour évaluer la production" [2].

Après la délimitation du champ d'observation, ses éléments et l'établissement d'un système des prix, selon les méthodes cités ci-dessus et après la classification des données statistiques, selon ces méthodes, la comptabilité nationale doit établir la structure comptable du système concerné. C'est le moule où on met les données statistiques pour les façonner et les réaliser en données macro-économiques prêtes à l'utilisation.

4. . Méthode d'établissement de la structure du SCN 2008.

Vu le volume que demanderait la méthode d'établissement de la structure du système comptable, l'auteur se voit obligé de la présenter, dans cet article, d'une façon très succincte.

Après la classification des données statistiques, selon les méthodes citées ci-dessus, la comptabilité nationale doit enregistrer ces données dans une structure établie de façon méthodologique pour les rendre articulées et cohérentes, c'est la structure comptable du système concerné. Une structure d'un système de comptabilité nationale est un ensemble de comptes et tableaux articulés et de nomenclatures avec des soldes très significatif pour l'analyse économique et la construction des agrégats macroéconomiques.

La structure du SCN 2008 est subdivisée en cadre comptable centrale et des annexes.

Le cadre comptable central est subdivisé en deux catégories principales: les comptes économiques intégrés, et les autres parties de la structure comptable.

i. Les comptes économiques intégrés se composent des comptes des secteurs institutionnels résidents et de compte du secteur institutionnel non résident (le reste du monde), de compte de biens et services, ce sont les comptes de base. Ces comptes utilisent les ressources au côté droit et les emplois au côté gauche. Après la présentation de ces comptes par secteurs institutionnels résidents et le secteur non résident et éventuellement les comptes de production et d'exploitation des branches d'activité

économique et compte de produit (compte de biens et services), le SCN 2008 regroupe ses comptes dans le tableaux des comptes économiques intégrés, c'est l'équivalent du tableau économique d'ensemble (TEE) utilisé dans les systèmes de comptabilité nationale française.

Les comptes des secteurs institutionnels résidents sont regroupés en trois catégories: comptes courants, comptes d'accumulation et comptes de patrimoine.

i.a- Les comptes courants décrivent la production, la création de la valeur ajoutée, la distribution primaire de cette valeur sous forme de revenus, distribution secondaire et l'utilisation de ces revenus. Ces comptes sont articulés par leurs soldes : le solde du compte précédent est enregistré, en ressources, du compte suivant, ainsi de suite. Le dernier solde comptable de ces comptes est l'épargne.

Ces comptes sont :

- Compte de production son solde est la valeur ajoutée ;
- Le compte de distribution primaire du revenu est subdivisé en deux comptes :
 - Compte d'exploitation son solde est l'excédent d'exploitation ou le revenu mixte
 - Compte d'affectation des revenus primaires son solde est celui du compte de distribution primaire du revenu dans sa totalité, à savoir le solde des revenus primaires. Pour les sociétés financières et non financières, le compte d'affectation des revenus primaires donne lieu à une subdivision supplémentaire pour faire ressortir un autre solde comptable, le revenu d'entreprise ;
 - Compte de distribution secondaire du revenu son solde est le revenu disponible ;
 - Le compte de redistribution du revenu en nature son solde est le revenu disponible ajusté ;
 - Le compte d'utilisation du revenu existe en deux variantes :
 - Le compte d'utilisation du revenu disponible ;
 - Le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté.

Le solde du compte d'utilisation du revenu, dans ses deux variantes, est l'épargne. Par ce solde termine la séquence des comptes courants. Cette épargne est, normalement, pour accumuler, elle constitue le point de départ des comptes d'accumulation.

i.b- Les comptes d'accumulation décrivent l'utilisation de l'épargne dégagée par le secteur en accumulation, l'utilisation de la capacité de financement et satisfaction du besoin de financement, les autres flux qui peuvent changer le volume des actifs, les gains et les pertes dues à la détention. Ces comptes utilisent la variation des passifs au côté droit et la variation des actifs au côté gauche.

Les comptes concernés sont :

- Le compte de capital son solde est Capacité ou besoin de financement ;
- Le compte d'opérations financières à la différence de tous les comptes examinés, le compte d'opérations financières ne fait pas apparaître de solde comptable à reporter

à un autre compte. Ce compte se contente d'expliquer comment la capacité ou le besoin de financement sont réalisés au moyen des variations dans les détentions d'actifs et de passifs financiers. Sur le plan conceptuel, la somme de ces variations est égale en montant au solde du compte de capital, mais du côté opposé du compte, en pratique ils peuvent être différents dues aux omissions, décalage des dates d'enregistrements...etc. On a recours dans ce cas à l'ajustement comptable;

-Le compte des autres changements de volume d'actifs, son solde est la variation de la valeur nette due aux autres changements de volume d'actifs ;

-Le compte de réévaluation, son solde est les variations de la valeur nette dues aux gains ou pertes nominaux de détention.

Les comptes d'accumulation montrent toutes les variations qui interviennent entre deux comptes de patrimoine.

i.c- Le compte de patrimoine est un relevé, dressé à un instant particulier, de la valeur des actifs détenus et des passifs contractés par un secteur institutionnel, c'est la comptabilité nationale en termes de patrimoine. Il est possible d'établir des comptes de patrimoine pour les unités institutionnelles, les secteurs institutionnels et l'économie totale. Ils présentent les stocks d'actifs et de passifs et la valeur nette. Le SCN 2008 prévoit que des comptes de patrimoine soient établis au début de la période comptable (compte de patrimoine d'ouverture) et à la fin de cette période (compte de patrimoine de clôture), ces mêmes valeurs de clôture sont les valeurs du compte d'ouverture du début de la période prochaine. Entre la période d'ouverture et de clôture, il y a des variations. Le SCN 2008 prévoit donc l'enregistrement intégral des variations des valeurs des différents postes du compte de patrimoine entre le début et la fin de la période comptable à laquelle se rapportent les comptes de flux du SCN.

Le solde comptable du compte de patrimoine est la valeur nette qui se définit comme la valeur de l'ensemble des actifs détenus par une unité ou un secteur institutionnel moins la valeur de l'ensemble de ses passifs en cours. Les variations de la valeur nette ne peuvent donc être pleinement expliquées qu'en examinant les variations de l'ensemble des autres postes du compte de patrimoine.

Le compte du secteur institutionnel non résident est le compte du reste du monde. Il décrit les opérations entre unités institutionnelles résidentes et unités institutionnelles non résidentes, et, le cas échéant, les stocks d'actifs et de passifs correspondants. Dans le SCN 2008, ce compte est tenu du point de vue du reste de monde (du point de vue des non résidents).un flux de revenus reçu par les non résidents est enregistré du côté des ressources du compte et vice versa.

Le compte du reste du monde peut être subdivisé en deux parties : opérations courantes (comptes courants) et opérations en capital (compte de capital)

Le solde des comptes courants est le solde des opérations courantes avec l'extérieur. Ajouté au solde du compte du capital, il permet d'obtenir la capacité ou le besoin de financement du reste du monde et par conséquent le besoin ou la capacité de financement des résidents (de la nation).

Les autres parties de la structure comptable sont constituées de :

- Le tableau central des ressources et des emplois ;
- Le tableau des entrées-sorties ;
- Les tableaux des opérations financières et des actifs et passifs financiers ;
- Les Comptes complets de patrimoine et comptes d'actifs et de passifs ;
- Les Tableaux de la population et de la main-d'œuvre occupée.

Les annexes du cadre centrale traduisent la flexibilité de ce cadre, telles que la matrice de comptabilité sociale et les comptes satellites.

La structure comptable du SCN 2008 serait exposée avec plus de détails, mais pas tout le détail, dans un article à part, que l'auteur ne souhaiterait réaliser.

Le SCN 2008 est un grand bond méthodologique de la comptabilité nationale vers l'avant .C'est le système de référence qui mérite que l'on bascule vers lui et qu'on l'adopte. Mais cela suppose des moyens institutionnels, humains et technologiques pour bien réussir tout basculement pour être finalement adopté. Cela devrait être fait progressivement d'une façon rigoureuse et rapide. Rapide par ce que le SCN 2023 est en train de se préparer.

Références bibliographiques

- [1].Pichot A,1979. Comptabilité nationale :les nouveaux systèmes Français et étrangers. Dunod, Paris.
- [2].European Commission, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development United Nations, World Bank, 2009. *System of National Accounts 2008*, New York.
- [3].OCDE, FMI, OIT et CIS-STAT, 2003. manuel sur la mesure de l'économie non observée. Paris, Édition OCDE.
- [4].Organisation internationale du travail, 1993. *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel*; Adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993.
- [5].Organisation des Nations Unies: *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*; Études statistiques, Série M, n° 4; New York, Nations unies,2009; <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp>
- [6].United Nations , 2008 .Statics Division, economic statistics. Classifications Registry. The Central Product Classification (CPC) Ver.2. United Nations NewYork; <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>

Note :

1-Organisation des Nations Unies, Commission européenne, Organisation de coopération et de développement économique, Fonds monétaire international et Banque mondiale